

Lundi de Pentecôte

« Journée de solidarité » : jour de travail non rémunéré dont les fruits financent la prise en charge des personnes âgées et handicapées. Depuis 2008, elle est organisée « à la carte »,

seule une minorité d'employeurs continuant de la fixer le lundi de Pentecôte, comme dans le dispositif créé en 2004.

1921 : Mort de l'écrivain Georges Feydeau.
1947 : Le général Marshall propose le plan de reconstruction européenne qui porte son nom.
1967 : Début de la guerre des Six Jours entre Israël et ses voisins arabes.
1991 : Etat de siège en Algérie après des manifestations islamistes.

2004 : Noël Mamère célèbre à Bègles le premier mariage homosexuel de France, qui sera annulé par la justice.
2013 : Le quotidien britannique The Guardian révèle les fuites de l'ancien consultant à l'Agence nationale de sécurité américaine (NSA) Edward Snowden sur l'existence de programmes américains de surveillance des communications.

LE DICTON

« Un pré est bien vaurien quand, en juin, il ne donne rien »

« La terrible solitude du juré »

L'ENTRETIEN. Geneviève Donadini a été jurée au procès de Christian Ranucci, condamné à mort en 1976.

Propos recueillis par Frédérique BREHAUT
frederique.brehaut@maine-libre.com

Ce 9 mars 1976, que ressentez-vous dans cette cour d'assises où se joue la vie de Christian Ranucci ?

Geneviève Donadini : « Les gendarmes m'ont assurée que je serais récusée par la défense. Je suis une jeune mère de famille avec un enfant de l'âge de la victime, autant de critères qui jouent contre ma place parmi les jurés. Quand je comprends que la défense retient mon nom, le ciel me tombe sur la tête. J'étais déjà effrayée par la foule qui criait : «A mort», sur les marches du Palais de Justice d'Aix-en-Provence. La mère de Christian Ranucci était huée. Tout le monde venait au spectacle. J'étais effarée avant même le début des audiences. Seule femme du jury, je sentais tous les regards posés sur moi. J'étais aussi la plus proche du box de l'accusé. »

Comment juger en deux jours un homme qui encourt la peine de mort ?

« Le procès a été si rapide ! La question du «pourquoi» de ce crime n'a jamais été abordée. Les débats s'enchaînaient sans que le jury bénéficie de temps de réflexion. Je rentrais chez moi le soir, à une bonne heure de route, aussitôt accaparée par ma vie de famille. »

Cette rapidité influence-t-elle le verdict ?

« Le procès a joué davantage sur la sensibilité que sur la réflexion. On nous a montré des photos insoutenables de l'enfant, le couteau ensanglanté, les petites chaussures de Maria-Dolorès... Nous savions la cruauté du crime. Jouer ainsi sur la carte sensible des jurés ne nourrissait pas un jugement serein. Le midi, nous avalions un sandwich avant de reprendre l'audience. Nous n'avions aucun moment pour prendre du recul. Même pendant le délibéré qui a seulement duré un peu plus de deux heures. Il n'y avait rien à dire sur les faits qui n'avaient pas été contestés, sauf par Christian Ranucci, seulement à répondre à la question de sa responsabilité. »

Que pensez-vous du principe du jury populaire ?

« C'est une avancée de la démocratie. Toutefois, même si les jurés n'ont plus la responsabilité écrasante de la peine capitale, il faudrait un minimum de formation. »

Lorsque vous revenez dans la salle, l'un des avocats de Ranucci lit le verdict sur votre visage

« Le président nous a enjoint de rester impassibles. Mais comment faire à 35 ans ? Quand mon regard a croisé celui de M^e Le Forsonney, l'un des trois avocats, il a compris et il a dit aux autres : «C'est foutu». »



Paris le 24 avril. « Communiste et catholique, j'ai reçu une éducation riche de valeurs humanistes. J'étais perturbée par la croix que Christian Ranucci portait. Comment un chrétien pouvait-il commettre un tel crime, car sa culpabilité n'a jamais été discutée durant le procès ». Photo ML - Denis LAMBERT.

Comment avez-vous appris l'exécution de Christian Ranucci ?

« Ce 28 juillet 1976, nous étions en vacances. J'écoutais la radio et le journaliste a annoncé : «Christian Ranucci a été exécuté ce matin». Ça m'a fracassée. J'avais gardé l'espoir de la grâce présidentielle de Valéry Giscard d'Estaing. Elle m'aurait ôté d'un poids. Malgré moi, j'avais participé à une œuvre collective de mort. L'État nous avait chargés de rendre la justice à sa place. »

Vous mesurez le poids du silence imposé aux jurés

« On ne doit parler des délibérations avec personne. Et aucune aide psychologique n'est possible. Vous devez vivre avec ce poids à vie. Pour avoir rempli votre devoir de citoyen, vous êtes puni par une solitude terrible. »

Il y a eu l'enquête de Gilles Perrault, « Le Pull-over rouge ». Quelle est votre intime conviction ?

« Quand la sentence est tombée, j'ai entendu Ranucci s'exclamer «Ils sont fous». La question de sa culpabilité n'a jamais été résolue. Un fait est certain : l'instruction a failli. Enfin, qu'est-ce que l'intime conviction ? Cela n'a rien de rationnel. Mon intime conviction ne répond pas aux mêmes critères que celle de mon voisin. Cela dépend de l'éducation, de l'histoire, de ses convictions politiques ou religieuses... »

Qu'avez-vous ressenti en 1981 lors de l'abolition de la peine de mort ?

« Écouter Robert Badinter fut un moment très fort. J'étais heureuse pour les futurs jurés car ils n'auraient jamais à porter responsabilité si énorme. Après le procès Ranucci, je n'ai plus jamais été la même. J'en ai gardé une gravité nouvelle et aussi une attention encore plus soutenue à la vie. Il restait cette petite fille, Christian Ranucci et ses 20 ans, la douleur de deux familles, des vies anéanties. Comment être pareille ensuite ? »

ITINÉRAIRE

- 21 septembre 1940 :** Naissance à Bourged-Péage (Drôme).
- 1971 à 2004 :** Elue adjointe, puis maire de La Penne-sur-Huveaune (13).
- Mars 1976 :** Procès de Christian Ranucci.
- 28 juillet 1976 :** Exécution de Christian Ranucci.
- 2017 :** Publie « Le Procès Ranucci » (Éditions de L'Harmattan).

VOUS ÊTES BIEN RÉVEILLÉS

Dîner en blanc de Paris : le pique-nique chic de retour

Le 29^e Dîner en blanc de Paris, le plus chic des pique-niques réunissant des milliers de participants tous cooptés, se déroulera d'ici le 15 juin dans l'un des plus beaux lieux de la capitale. L'an dernier, 7.000 « dîneurs en blanc », venus avec argenterie, victuailles, champagne, vins fins, tables pliantes, chaises et même bougeoirs grand siècle, s'étaient installés place Vendôme, sous les fenêtres du Ministère de la Justice. Les participants qui doivent être parrainés, apprennent eux-mêmes au dernier moment, au terme d'un jeu de piste, le lieu des agapes qu'ils investiront comme chaque année sans autorisation. Les participants ne disposent pour le moment que du jour J, communiqué sous le sceau du secret.



Paris, juin 2015. L'édition 2017 du Dîner en blanc se déroulera d'ici le 15 juin dans un haut lieu de la capitale.

Elle met son violon en gage et en reçoit 100 fois plus

Le 10 octobre 2014, une habitante de Montauban en grande difficulté financière dépose son violon hérité de ses parents au Crédit municipal de Toulouse « pour acheter un petit cadeau à son fils ». Elle « espérait en tirer un peu plus », raconte-t-elle, mais en obtient 60 euros, avant de déménager et d'oublier son prêt sur gage. A peine mis aux enchères les appels se multiplient et l'instrument, œuvre

d'un luthier peu connu de 1885, est adjudgé 6 450 euros, le 22 février 2016. Mais la bénéficiaire reste injoignable. « On a mis plus d'un an à la retrouver pour lui verser son dû », se rappelle Jean-Christian Carrié, directeur des ventes du Crédit municipal de Toulouse. « J'étais de nouveau dans la galère financière », se souvient cette femme de 47 ans, qui vit seule avec son fils de 13 ans. « C'était la fin de la trêve hivernale, j'avais une grosse facture d'électricité à payer et EDF m'avait dit qu'ils allaient couper » le courant, ajoute cette

allocataire du RSA, puéricultrice qui ne peut plus travailler en raison de problèmes de santé. En outre, elle venait d'enterrer sa sœur dans le Nord. « C'était dans une période triste », ajoute la mère de famille. « C'était inattendu et bienvenu ». Du violon adjudgé à 6 450 euros, elle a finalement touché 5 965 euros fin avril, une fois déduits les intérêts, les 60 euros déjà versés et la plus-value de l'Etat. La quadragénaire a « soldé toutes ses dettes », « gardé de l'argent de côté » et pourra partir en vacances cet été une semaine sur la côte atlantique avec son fils.

Vous êtes abonné ?

Parrainez un proche et nous vous offrons une tablette !



POUR VOUS

Cette tablette d'une valeur de **59€ TTC***

La tablette tactile 7" 8 Go DANEW offerte !

- > Capteurs photo avant et arrière
- > Mémoire : 8 Go
- > Dimensions : 188 x 108 x 10,1 mm
- > Poids : 271 g
- > Extra-fine
- > Système d'exploitation : Android™

POUR VOTRE PROCHE

-50% pour 3 mois d'abonnement

Une offre découverte exceptionnelle :

3 mois de lecture pour 47€ seulement au lieu de 94€ sans engagement**

Voir conditions sur abo.courrierdelouest.fr/parrain. Tarif et offre valables jusqu'au 30/06/2017. *Tarif public en vigueur.

Pour parrainer vos proches, c'est très simple :

Connectez-vous sur abo.courrierdelouest.fr/parrain

ou appelez au **02 41 80 88 80** (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8 h à 18 h et le samedi de 8 h à 12 h 30
CODE PROMOTION : S171CPP0 / AP.J0

OFFRE PARRAINAGE Le Courrier de l'ouest